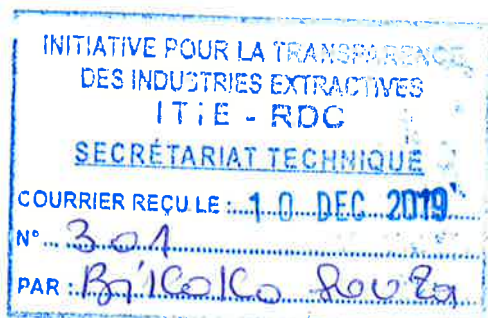




Ministère des Finances

Le Cabinet du Ministre



*Frank Liever
pour dispositions
relatives*

Concerne : Transmission de la déclaration de la BCC
au Secrétariat Technique de l'ITIE RDC

N° CAB/MIN.FINANCES/ECO/ADM/2019/5370

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Madame le Vice-Premier
Ministre, Ministre du Plan ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des
Finances ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre des
Finances ;
- Aux membres du Comité Exécutif de l'ITIE-
RDC ;
- Madame le Coordonnateur National a.i de
l'ITIE-RDC.

(Tous) à Kinshasa/Gombe

A Monsieur le Gouverneur de la Banque
Centrale du Congo
à Kinshasa/Gombe

Monsieur le Gouverneur,

Le Comité National de l'ITIE RDC a l'obligation de publier le rapport ITIE-RDC 2017 au plus tard le 31 décembre 2019, sous peine de suspension de la République Démocratique du Congo du statut « conformité ».

A cet effet, je vous ai adressé une correspondance référencée n° CAB/MIN.FINANCES/ECO/ADM/2019/5076 le 21 novembre 2019, vous invitant d'instruire vos services, en vue de transmettre dans les meilleurs délais, la déclaration ad hoc de la BCC au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.

Il ressort des informations en ma possession, que la déclaration de la BCC n'a toujours pas été transmise. Vu l'urgence, je vous invite à prendre toutes les dispositions utiles pour une transmission prompte de ladite déclaration.

Je vous prie agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération respectueuse.

Professeur NGONGA NZINGA Vincent

